

Compte rendu de séance

Séance du 20 Mai 2019

L'an 2019 et le 20 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Jean-Noël BEVIERE Maire.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, CRUBLET Marie-Christine, DUFEU DIARD Hélène, GILBERT Marie-Line, HURIAU-FADIER Angélique, LE BIHAN Christine, LEMERCIER Alexandra, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELINE Philippe, CORBEL Jean-Yves, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : PORIEL Isabelle à M. CORBEL Jean-Yves, SALMON Aurore à Mme GILBERT Marie-Line, SOCKATH Monique à M. CAILLEAU Claude, MM : DODARD Christophe à M. BICHET Gérard, PASQUET Olivier à M. BASLÉ Denis
Absent(s) : Mme DEREPPER Maëlle, M. BLOT Lionel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 20

Date de la convocation : 14/05/2019

Date d'affichage : 14/05/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :

Et publication ou notification
Du : 22/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE BIHAN Christine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2019-041	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.
2019-042	Révision du PLU - Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
2019-043	Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n°6
2019-044	Projet de construction d'une médiathèque : Présentation d'un nouvel avant-projet, demandes de subventions et plan de financement prévisionnel.
2019-045	Lotissement communal des Forges - Plan de financement prévisionnel et prix de vente des lots.
2019-046	Décisions modificatives n°1 au budget principal et n°1 au budget annexe ZAC de Bel Air.
2019-047	Demandes de subventions exceptionnelles
2019-048	Projet de requalification urbaine porté par NEOTOA Impasse SAUZON, Place du Nord et Place Belle Ile - Déclassement d'emprises de voirie du domaine public communal.

Réf : 2019-041 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

Mme Monique SOCKATH, Mme Hélène DUFEU-DIARD, Mme Angélique HURIAU-FADIER, Mme Alexandra LEMERCIER, Mme Maëlle DEREPPER, M Christophe BROSSAULT, M Frédéric BLOT, M Lionel BLOT et M Christophe DODARD ne prennent pas part au vote, absents lors de la séance précédente.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, (pour : 16 contre : 0 Abstention : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

Réf : 2019-042 - Révision du PLU - Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le Conseil Municipal a débattu sur ce projet de PADD et prend acte de la tenue de ce débat (qui ne donne pas lieu à délibération).

Réf : 2019-043 - Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n°6

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants et R153-20 à R153-22 ;

VU l'arrêté municipal en date du 4 février 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan local d'urbanisme ;

VU, le dossier soumis à l'enquête publique ;

VU les avis formulés par les personnes publiques associées ;

VU les observations effectuées durant l'enquête ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur ;

CONSIDERANT que le projet de modification du Plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal, peut être approuvé ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, (Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 4)

- **APPROUVE** la modification n°6 du Plan local d'urbanisme telle qu'annexée à la présente, dans les conditions suivantes :

1- La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R153-22 du Code de l'Urbanisme :

- D'un affichage en mairie durant 1 mois,
- D'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- D'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la commune

2- Conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du Plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

3- La présente délibération sera exécutoire après transmission à M. le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.

Réf : 2019-044 - Projet de construction d'une médiathèque : Présentation d'un nouvel avant-projet, demandes de subventions et plan de financement prévisionnel.

Dépenses		Recettes	
Etudes et honoraires	105 770	Etat : DRAC	638 862
Construction	959 000	Département : contrat de territoire	146 853
Réseaux	30 000	Fonds de concours Vitré Co	120 000
1% culturel	9 590	Autofinancement	248 095
Divers et imprévus	49 450		
Total	1 153 810	Total	1 153 810

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, (pour : 25 contre : 0 abstention : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'avant-projet détaillé de construction d'une médiathèque neuve place du Général Leclerc,

- **SOLLICITE** une aide financière de l'Etat (DRAC), du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine (contrat de territoire) et de Vitré Communauté (fonds de concours) pour le financement de la construction d'une nouvelle médiathèque ;

- **SOLLICITE**, auprès de la DRAC et du Conseil Départemental, une autorisation d'engager cette opération avant l'obtention de la subvention ;

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces co-financements.

Réf : 2019-045 - Lotissement communal des Forges - Plan de financement prévisionnel et prix de vente des lots.

Vu l'avis de France Domaine,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint et fixer le prix de vente des lots à 89 € HT (TVA sur marge en sus), soit 105 € TVA sur marge incluse au taux en vigueur de 20 % ;
- **AUTORISE** Mr le Maire ou le ou les adjoints délégués à signer les actes de vente ainsi que tous documents préparatoires à la vente des lots ;
- **DESIGNE** la SCP « Pascal ODY et Corentine ODY-AUDRAIN, notaires associés » pour la rédaction des actes notariés et de tous documents préparatoires à la vente des lots.

Réf : 2019-046 - Décisions modificatives n°1 au budget principal et n°1 au budget annexe ZAC de Bel Air.

Une décision modificative n° 1 au budget principal 2019 et une décision modificative n° 1 au budget annexe Zac de Bel Air 2019 sont nécessaires pour passer ces écritures comptables :

BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Art 6541	Créances admises en non-valeur	4 021	
Art 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 329	
O22	Dépenses imprévues	- 5 350	
BUDGET ANNEXE ZAC DE BEL AIR			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Art 6711	Intérêts moratoires	635	
Art 605	Travaux	- 635	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, (pour : 25 contre : 0 abstention : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **ADMET** en créances admises en non-valeur pour un montant de 4 020.58 euros au budget principal 2019
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget principal 2019
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget annexe ZAC de Bel Air 2019

Réf : 2019-047 - Demandes de subventions exceptionnelles

Mme Christine LE BIHAN ne prend pas part au vote, elle est secrétaire du Comité des Fêtes.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 24 contre : 0 abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association du Foyer des Ados
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes.
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association France Billard pour Jean-Michel JOSSE
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 320 € au Comice du Pays d'Argentré

Réf : 2019-048 - Projet de requalification urbaine porté par NEOTOA Impasse SAUZON, Place du Nord et Place Belle Ile - Déclassement d'emprises de voirie du domaine public communal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, (pour : 25 contre : 0 abstention : 0)
A l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** le déclassement des emprises de voie publique suivantes :

- Impasse Sauzon, y compris et le chemin piétonnier joignant la Place du Nord et l'impasse Sauzon, pour une surface estimée à 387 m² ;
- Une surface estimée de 103 m² située sur la place Belle Ile,

Conformément aux plans de situations ci-annexés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Séance levée à : 23 : 10

En mairie, le 27/05/2019
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE